

Le Sieur aout huit cent dix neuf
après la publication de trois bans de
mariage faite au prône de nos messes
paroissiales entre Francois Lalonde dit

huitième feuillet ou is

Neuvième feuillet

G. P. Amagdeline Luttvater fils aîné de
5. M. de Francois Lalonde dit Lamagdeline Luttvater
d'une part; et Joseph Chartrand fils mineur
de Pierre Chartrand Luttvater, et d'Angelique
Francois Aimond aussi de cette paroisse d'autre part.
Lalonde L'ans qu'il se soit découvert aucun empêchement
et d. au dit mariage, et de l'avis et consentement
des parents des parties respectives. Nous
Joseph Coussigne prêtre avons reçu leur mutuel
Chartrand Lalonde consentement de mariage, et leur avons donné
6. la bénédiction nuptiale en présence de Francois
Maillois ami, et de Pierre Chartrand pour
de l'époux, et de Jean Baptiste Sauré et de
plusieurs autres qui ont signé en partie,
les autres ont déclaré ne le savoir.
A. ut. Tantier

J. Maillois